

Registre des Etoiles (enfant mort-né)



La Ville de La Roche-en-Ardenne a répondu favorablement à la demande de l'asbl « Au-delà Des Nuages »* en vue de créer un Registre des Etoiles.

L'objectif est de soutenir les parents vivant un deuil périnatal, afin d'adoucir le chemin du deuil. Dans ce registre, les parents peuvent inscrire un enfant mort-né, et plus particulièrement avant le 140^{ème} jour de grossesse. Il n'y a pas de limite dans le temps, quel que soit le délai écoulé.

Il s'agit d'une déclaration purement symbolique n'entraînant aucune conséquence juridique et visant principalement à donner aux parents un soutien de la part de la Commune. Les parents doivent avoir un lien avec la commune (résidence des parents et/ou lieu de naissance de l'enfant).

L'inscription au Registre des Etoiles se fait sur rendez-vous auprès du service « Population » (084/41.12.39) et uniquement en présentiel par les parents (un seul, le cas échéant).

* L'asbl « Au-delà Des Nuages » apporte un soutien précieux aux parents d'un bébé décédé avec beaucoup d'amour, de respect, de professionnalisme et ce complètement gratuitement. Pour en savoir plus, consultez leur site internet : www.audeladesnuages.be

Laurence BASTIN
Présidente du CPAS et Echevine des Affaires sociales